

## ENGAGEMENT DU/DE LA CANDIDAT-E EN FAVEUR DES ARCHIVES COMMUNALES

Formulaire à retourner, daté et signé, à [delegation\\_generale@archivistes.org](mailto:delegation_generale@archivistes.org)

**Je sous-signé-e, ..... , candidat-e aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 à ....., m'engage, si je suis élu-e maire, en faveur des archives de ma commune.**

Ensemble des documents et données produits ou reçus par une commune dans le cadre de ses missions et activités, quels qu'en soient la date, la forme, le support et le lieu de conservation, les archives constituent un bien commun et font partie intégrante du patrimoine communal.

Leur gestion et leur conservation, qui figurent au rang des dépenses obligatoires d'une commune, répondent au triple enjeu de gestion et de justification des droits des personnes (commune comme tiers) et de constitution du matériau historique de la recherche.

**Pleinement conscient-e de ces enjeux et des responsabilités qui seront les miennes, je m'engage, si je suis élu-e maire :**

- **à assurer une gestion saine et raisonnée des archives de la commune**, depuis leur création et tout au long de leur cycle de vie ;
- **à procéder régulièrement à leur tri, et à n'éliminer les documents et données sans intérêt juridique ni historique qu'après autorisation** de la direction des Archives départementales, dans le respect de la réglementation en vigueur (visa) ;
- **à assurer aux archives des conditions satisfaisantes de conservation**, afin qu'elles puissent être transmises à la mandature suivante et aux générations futures ;
- **à ce que les documents et données** que j'aurai produits en tant que maire ainsi que ceux des membres de mon Cabinet et de mes adjoint-es, témoins de mon activité d'élu-e, **soient effectivement conservés à l'issue de mon mandat** ;
- **à maintenir les archives en ordre et à les inventorier**, de manière à ce que leur contenu soit pleinement connu et accessible ;
- **à en garantir l'accès à l'usager** :
  - en respectant scrupuleusement les dispositions garantissant l'accès des citoyens aux documents administratifs, et en me conformant loyalement, le cas échéant, aux avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ;
  - en facilitant l'accès aux archives par l'usager, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- **à en assurer la diffusion au plus grand nombre**, en tant que patrimoine irremplaçable pour la science, l'histoire et la mémoire ;
- **et à leur consacrer des moyens humains et budgétaires adaptés** pour répondre à l'ensemble de ces engagements.

Fait à ..... , le .....

Signature